

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
PROGRAMME 742  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

OUVRIERS DES  
ÉTABLISSEMENTS  
INDUSTRIELS DE L'ÉTAT



PROGRAMME 742  
**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice, Direction du budget*

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme « Ouvriers des établissements industriels de l'État » retrace les opérations de deux fonds dont la gestion a été déléguée par l'État à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPŒIE) et le fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM).

Le régime de retraite des ouvriers d'État, retracé par le FSPŒIE, se caractérise par un déséquilibre démographique important (0,20 cotisant pour un pensionné). Sa principale source de financement est la subvention d'équilibre de l'État (1 462,3 M€ en 2022). Outre le versement de cette subvention, l'État participe également au financement des dépenses du FSPŒIE via la cotisation employeur (au taux de 35,01 % depuis 2019) lorsqu'il est juridiquement l'employeur des ouvriers d'État en activité. Les autres employeurs d'ouvriers d'État acquittent également cette cotisation employeur, tandis que les ouvriers d'État sont redevables d'une retenue pour pension (au taux de 11,10 % depuis 2020). Ce taux demeure plus faible que celui du secteur privé (11,31 %), les accords Agirc-Arrco de 2013 et 2015 n'ayant pas été répercutés à ce stade.

Le régime des RATOCEM, de moindre ampleur (53,2 M€), correspond aux rentes d'accident du travail prévues pour les ouvriers d'État travaillant pour le ministère des Armées.

Les dépenses du programme n° 742 sont réparties entre quatre actions, selon leur nature :

- les dépenses des pensions de retraite et d'invalidité ;
- les autres dépenses du FSPŒIE hors frais de gestion : les transferts financiers à la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales (IRCANTEC) pour la réaffiliation rétroactive des ouvriers d'État n'ayant pas atteint la durée minimale d'activité dans le régime, le montant de régularisation de la compensation généralisée vieillesse et les autres dépenses hors frais de gestion ;
- les charges de gestion du régime du FSPŒIE facturées à l'État par la CDC ainsi que les montants de moins-values des placements de trésorerie du fonds ;
- les dépenses de rentes d'accident du travail versées aux ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) ainsi que les charges de gestion de ce fonds RATOCEM.

Les dépenses du programme se sont élevées à 1 967,4 M€ en 2022, soit un niveau supérieur de 31,6 M€ aux crédits inscrits en LFI 2022 (écart de +1,6 %) mais un niveau inférieur de 12,7 M€ au total des crédits ouverts en 2022 (-0,6 %) comprenant les 44,2 M€ de crédits ouverts en PLFR1 au titre de la revalorisation anticipée de 4 % des pensions au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les dépenses de pensions sur le FSPŒIE sont inférieures à la prévision (-13,7 M€). Ce faible écart s'explique par l'effet conjugué de deux facteurs : d'une part, une surestimation, en LFI 2022, des dépenses liées à la « prime inflation » (1,7 M€ contre 5 M€ prévus en LFI) et de l'effectif total de pensionnés (-399 pensionnés de droit direct et +181 pensionnés de droit dérivé) et, d'autre part, une surestimation, en LFR1, de l'impact lié à la revalorisation anticipée de 4 % des pensions au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (estimé 44,2 M€ au moment de la LFR1).

Ces écarts de prévision expliquent un montant total de prestations de droit direct supérieur de 29,6 M€ et de prestations de droit dérivé supérieur de 6 M€ au montant initialement prévu en PLF 2022 (1 869,5 M€) .

Sur le fonds Rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM), la dépense est inférieure de 0,5 M€ à la prévision indiquée par le service gestionnaire (53,2 M€ en exécuté contre 53,6 M€ en LFI). Cet écart s'explique par les moindres effectifs de bénéficiaires faisant diminuer les dépenses de rentes d'accidents du travail ainsi que les frais de gestion du fonds RATOCÉM.

L'exécution 2022 des recettes de la section 2 du CAS Pensions (1 937,9 M€), présentée supra dans la section « Équilibre du compte et recettes » avec le reste des recettes du CAS Pensions, affiche un écart de +17,4 M€ par rapport à la prévision (soit +0,9 %).

Cette sur-exécution est majoritairement liée à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, sur lesquels sont indexés les salaires des ouvriers de l'État, qui s'est traduite par une hausse des recettes de cotisations salariales et contributions patronales (330 M€ en exécution contre 312,7 M€ en LFI, soit un écart de 17,2 M€).

Le reste de l'écart s'explique par une augmentation de 0,4 M€ des recettes diverses du régime, imputable à la hausse des taux d'intérêts court terme durant les trois derniers mois de l'année génératrice de produits financiers, une légère hausse de 0,1 M€ des recettes au titre du fonds des Rentes d'accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM), la subvention d'équilibre de l'État versée par le ministère des Armées étant cette année en léger décalage avec les dépenses de ce fonds de 0,6 M€, et par les transferts effectués entre organismes de sécurité sociale qui se sont révélés plus faibles que prévus de -0,2 M€, le montant exact de ces transferts étant difficile à anticiper en LFI.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale**

INDICATEUR 1.1 : Coût du processus de contrôle d'une liquidation

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 100€ de pension

### **OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement**

INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop-versés

### **OBJECTIF 3 : Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions**

INDICATEUR 3.1 : Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale****INDICATEUR****1.1 – Coût du processus de contrôle d'une liquidation**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût du processus de contrôle de liquidation	k€	1369	1361	1260	Non connu	1366
Nombre de contrôles de liquidations	Nb	3716	3652	3800	Non connu	3570
Coût unitaire d'un contrôle	€	368	373	332	Non connu	383

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Les premières opérations de liquidation des pensions ne sont pas réalisées par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mais par les services des ministères (notamment le service des pensions du ministère des armées qui représente 84 % du flux de liquidation annuel). La CDC effectue un contrôle des éléments transmis par les ministères et valide les propositions de liquidation.

Aussi, il s'agit plutôt ici d'apprécier le coût du processus de contrôle de liquidation plutôt que le coût d'une primo liquidation à proprement parler. Par ailleurs, la CDC ne peut valoriser que le coût du processus tel que mis en œuvre par ses soins. Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond au coût complet des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre par la CDC pour le contrôle de la liquidation et l'attribution des titres définitifs de pension (hors traitement des avances). Ce coût est déterminé selon la cartographie des processus retenue par la CDC et n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou encore les coûts relatifs au droit à l'information.

L'indicateur est établi en droit constaté.

**INDICATEUR****1.2 – Dépenses de gestion pour 100€ de pension**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion	M€	6,1	5,9	6,1	Non connu	6,1
Masse des prestations servies	M€	1862	1861,8	1869	Non connu	1963,1
Ratio	€	0,327	0,323	0,327	Non connu	0,310

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards ainsi qu'à l'amortissement des investissements informatiques mis en œuvre pendant l'année de référence.

La maîtrise de cette dépense, sur la durée, est recherchée. Cette dépense est pour partie corrélée aux volumétries à traiter mais recouvre également les dépenses d'investissements, notamment informatiques. Elle intègre aussi des paramètres exogènes (taux d'inflation, taux de cotisation du personnel, revalorisation du point fonction publique et impact sur les cotisations employeur de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations).

L'indicateur est établi en droit constaté et n'inclut pas les charges financières du régime.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les résultats des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à date de production du rapport annuel de performances. Les coûts définitifs de l'année 2021 sont en cours de calcul et seront disponibles courant mai. La réalisation de l'année 2022 sera communiquée lors de la production du PAP 2024.

Concernant l'indicateur 1.1 « Coût du processus de contrôle d'une liquidation », la prévision d'atterrissage 2022 fait ressortir le nombre de productions de contrôles de liquidations à 3 378 dossiers, en baisse par rapport à la prévision initiale de 3 800 dossiers. A titre d'information, les prévisions effectuées dans le PAP sont basées sur l'année précédente, les prévisions de la Sous-direction des pensions du ministère des armées étant adressées à la Caisse des dépôts au 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> semestre de l'année en cours.

La prévision actualisée du coût unitaire d'un contrôle de liquidation est de 444 €. Le coût du processus est en sensible hausse en raison :

- De la hausse des ETP mobilisés malgré la baisse des volumes : le départ à la retraite de collaborateurs expérimentés (recrutement dans les années 80 sur des processus non automatisés) entraîne un remplacement avec une contingence plus importante car moins expérimentée ;
- Des modalités de facturation des dépenses informatiques : la mise en place en 2019 d'une facturation des dépenses SI basées sur l'amortissement des applications entraîne un effet cumulatif dans le temps de la facturation.

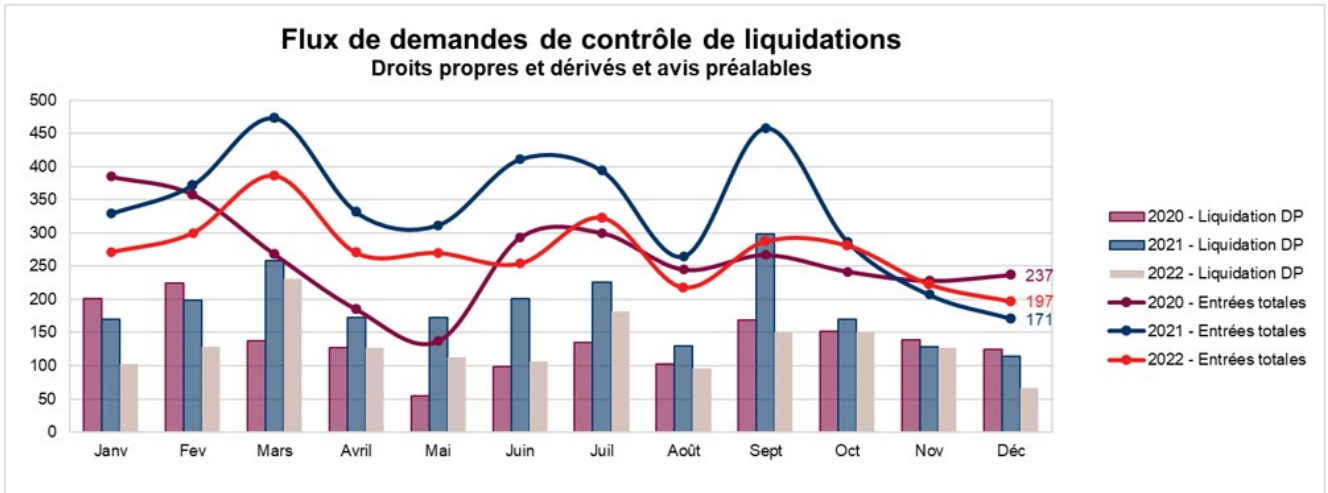
S'agissant de l'indicateur 1.2 « Dépenses de gestion pour 100 € de pension », la prévision actualisée pour 2022 estime le rapport entre la rémunération versée par l'État à la CDC et le montant des prestations servies à 0,335 €. Ce montant est supérieur à la prévision initiale sous l'effet d'une légère hausse du budget de gestion administrative de la CDC dans la prévision d'atterrissage 2022 par rapport à celui prévu au moment du PLF 2022 (6,4 M€ contre 6,1 M€). Cette hausse du budget résulte principalement d'une part de la hausse des ETP mobilisés pour assurer la gestion et d'autre part de la facturation des dépenses informatiques sur la base de l'amortissement des applications (cf. *supra*).

Il convient par ailleurs de rappeler que les frais de gestion de la CDC tiennent compte des moyens humains mais aussi matériels (dépenses d'investissements notamment informatiques). Ces dépenses prennent en compte l'optimisation des frais généraux notamment par la poursuite des travaux de dématérialisation des différents supports.

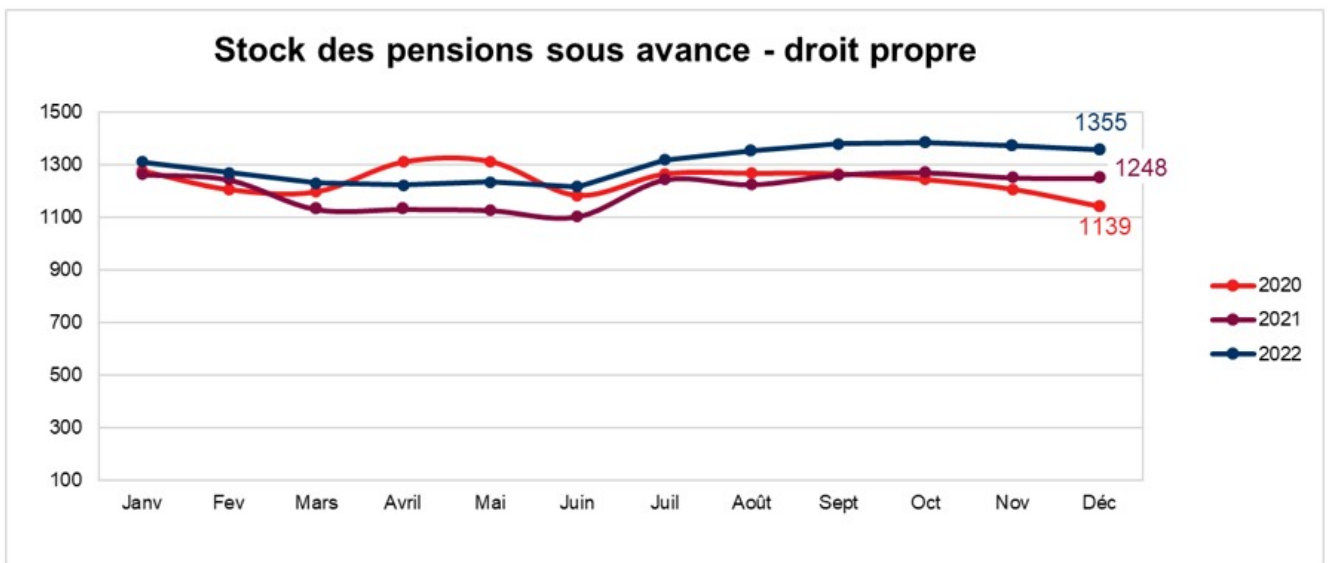
Les investissements informatiques sont facturés au régime dans le respect de la durée d'amortissement retenue par le service gestionnaire, soit 3 ou 7 ans selon le type de développement réalisé lié aux travaux sur les applicatifs de liquidation, l'optimisation de la gestion des appels et l'amélioration de l'offre digitale.

#### Données activités :

Le flux de demandes de contrôle de liquidations atteint 3279 à fin décembre 2022, soit une baisse de 18 % par rapport à 2021 (4010 demandes), cette dernière ayant été particulièrement marquée par un effet de report des demandes de 2020 (année exceptionnellement faible du fait du décalage des départs à la retraite compte tenu de la crise sanitaire).

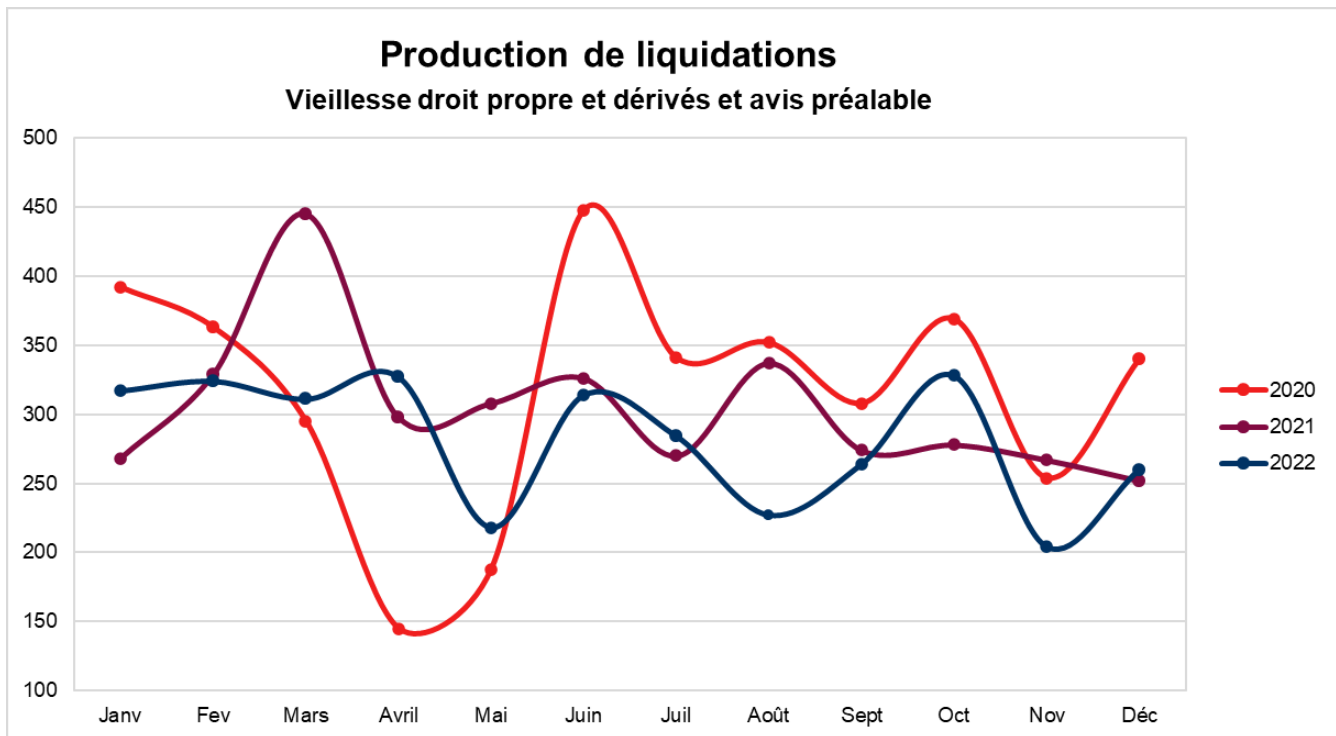


Les nouveaux retraités sont d'abord payés sous forme d'avances : en effet, le contrôle de la liquidation et la liquidation définitive de la pension par CDC étant impossible avant la transmission des dossiers par les ministères employeurs. Fin 2022, le stock de pensions versées sous avance est de 1355 dossiers, soit une hausse de 8 % par rapport à 2021 (1248 dossiers).



La mise en œuvre du contrôle de liquidation dépend structurellement des dossiers communiqués par les ministères. La production du nombre de contrôles de liquidation pour 2022 ressort à 3 378 dossiers, en baisse de 8 % par rapport à 2021 (3652 dossiers).



**OBJECTIF**

2 – Optimiser le taux de recouvrement

**INDICATEUR**

## 2.1 – Taux de récupération des indus et trop-versés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés	%	94,6	98,8	90	68	95

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)Mode de calcul : Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans l'année n. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (le traitement d'un indus peut porter sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La prévision retient généralement un taux de 90 % en raison de l'existence de certaines créances dont le recouvrement est incertain voire compromis en raison de l'insolvabilité de certains pensionnés ou de jugements défavorables au Fonds.

En 2022, les montants recouverts s'élèvent à 437,6 k€ et sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. La hausse est aussi notable en nombre de dossiers mis en recouvrement : 140 en 2022 contre 86 en 2021.

Le taux de récupération des indus et trop-versés s'établit à 68 % (ce taux faible s'explique par le montant élevé inhabituel des créances abandonnées). En effet, 10 créances seulement ont été abandonnées mais pour un montant de 202 384,42 € pour des motifs dus à :

- la maîtrise des coûts au regard du montant de créance (4 dossiers pour un montant abandonné total de 3 236,80 €) ;
- des difficultés liées à des successions (héritiers non identifiés ou non localisés, renonciations) (1 dossier pour un montant abandonné de 3 984,88 €) ;
- un actif successoral insuffisant pour rembourser la totalité de la dette (2 dossiers pour un montant abandonné total de 86 929,44 €) ;
- une situation de surendettement avec effacement de la dette (1 dossier pour un montant abandonné de 814,06 €) ;
- des jugements prononcés en défaveur du Fonds (2 dossiers pour un montant abandonné total de 107 419,24 €).

## OBJECTIF

### 3 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

## INDICATEUR

### 3.1 – Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution	%	<=1	<=1	<=1	Non connu	<=1
Prestations servies PAP N	M€	1871	1873	1869	1869	1963,1
Prestations servies RAP N	M€	1862	1861,8	Sans objet	Non connu	Sans objet

#### Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP 2021 (élaboré à mi-année n-1). L'écart à la prévision est présenté en valeur relative. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

L'indicateur est établi en droit constaté.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de cet indicateur ne sont pas disponibles au moment de la production du rapport annuel de performances. Les montants définitifs de l'année 2022 sont en cours de calcul et seront disponibles courant mai. La réalisation de l'année 2022 sera communiquée lors de la production du PAP 2024.

**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

Programme n° 742 | Objectifs et indicateurs de performance

À date, toutefois, la prévision actualisée de l'écart entre la prévision de dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État du PAP et la prévision d'atterrissage, estimée à 1 904,8 M€, est légèrement supérieur à la prévision inscrite dans le PAP 2022 (1,9 %).

Cet écart s'explique notamment par des montants moyens de pensions plus élevés qu'au moment de l'élaboration du PLF 2022 du fait principalement de la revalorisation anticipée de 4 % des pensions au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 874 491 483 1 905 043 114			<b>1 874 491 483</b> <b>1 905 043 114</b>	1 874 491 483
03 – Autres dépenses spécifiques	1 541 590 2 143 677		16 953	<b>1 541 590</b> <b>2 160 630</b>	1 541 590
04 – Gestion du régime			6 108 323 7 016 445	<b>6 108 323</b> <b>7 016 445</b>	6 108 323
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	53 140 631 52 648 117		507 308 512 551	<b>53 647 939</b> <b>53 160 668</b>	53 647 939
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 929 173 704</b>		<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>	<b>1 935 789 335</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+125 737 782		+1 219 974	+126 957 756	
Total des AE ouvertes	2 054 911 486		7 835 605	2 062 747 091	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 959 834 907</b>		<b>7 545 949</b>	<b>1 967 380 857</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022 Consommation 2022				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 874 491 483 1 905 043 114			<b>1 874 491 483</b> <b>1 905 043 114</b>	1 874 491 483
03 – Autres dépenses spécifiques	1 541 590 2 143 677		16 953	<b>1 541 590</b> <b>2 160 630</b>	1 541 590
04 – Gestion du régime			6 108 323 7 016 445	<b>6 108 323</b> <b>7 016 445</b>	6 108 323
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	53 140 631 52 648 117		507 308 512 551	<b>53 647 939</b> <b>53 160 668</b>	53 647 939
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 929 173 704</b>		<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>	<b>1 935 789 335</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+125 737 782		+1 219 974	+126 957 756	
Total des CP ouverts	2 054 911 486		7 835 605	2 062 747 091	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 959 834 907</b>		<b>7 545 949</b>	<b>1 967 380 857</b>	

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809	1 861 382 316			1 872 999 809	1 872 999 809
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576	724 259		20 987	1 779 576	1 779 576
04 – Gestion du régime			6 131 000	6 992 502	6 131 000	6 131 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	52 700 639	558 018	516 796	56 601 847	56 601 847
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 930 823 214</b>		<b>6 689 018</b>		<b>1 937 512 232</b>	<b>1 937 512 232</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 914 807 215</b>		<b>7 530 285</b>			<b>1 922 337 500</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809	1 861 382 316			1 872 999 809	1 872 999 809
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576	724 259		20 987	1 779 576	1 779 576
04 – Gestion du régime			6 131 000	6 992 502	6 131 000	6 131 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	52 700 639	558 018	516 796	56 601 847	56 601 847
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 930 823 214</b>		<b>6 689 018</b>		<b>1 937 512 232</b>	<b>1 937 512 232</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 914 807 215</b>		<b>7 530 285</b>			<b>1 922 337 500</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 914 807 215	1 929 173 704	1 959 834 907	1 914 807 215	1 929 173 704	1 959 834 907
Cotisations et contributions sociales	724 259	0	2 143 677	724 259	0	2 143 677
Prestations sociales et allocations diverses	1 914 082 955	1 929 173 704	1 957 691 231	1 914 082 955	1 929 173 704	1 957 691 231
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 530 285	6 615 631	7 545 949	7 530 285	6 615 631	7 545 949
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 530 285	6 615 631	7 545 949	7 530 285	6 615 631	7 545 949

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 935 789 335</b>			<b>1 935 789 335</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+125 737 782			+125 737 782	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 219 974			+1 219 974	
<b>Total*</b>	<b>1 922 337 500</b>	<b>2 062 747 091</b>	<b>1 967 380 857</b>	<b>1 922 337 500</b>	<b>2 062 747 091</b>	<b>1 967 380 857</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022	81 495 887	1 219 974	81 495 887	1 219 974				
<b>Total</b>	<b>81 495 887</b>	<b>1 219 974</b>	<b>81 495 887</b>	<b>1 219 974</b>				

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022	44 241 895		44 241 895					
<b>Total</b>	<b>44 241 895</b>		<b>44 241 895</b>					

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>125 737 782</b>	<b>1 219 974</b>	<b>125 737 782</b>	<b>1 219 974</b>				

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 874 491 483 1 905 043 114		1 874 491 483 1 905 043 114	1 874 491 483 1 905 043 114		1 874 491 483 1 905 043 114
03 – Autres dépenses spécifiques	1 541 590 2 143 677	16 953	1 541 590 2 160 630	1 541 590 2 143 677	16 953	1 541 590 2 160 630
04 – Gestion du régime		6 108 323 7 016 445	6 108 323 7 016 445		6 108 323 7 016 445	6 108 323 7 016 445
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	53 140 631 52 648 117	507 308 512 551	53 647 939 53 160 668	53 140 631 52 648 117	507 308 512 551	53 647 939 53 160 668
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 929 173 704</b>	<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>	<b>1 929 173 704</b>	<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+125 737 782	+1 219 974	+126 957 756	+125 737 782	+1 219 974	+126 957 756
Total des crédits ouverts	2 054 911 486	7 835 605	2 062 747 091	2 054 911 486	7 835 605	2 062 747 091
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>1 959 834 907</b>	<b>7 545 949</b>	<b>1 967 380 857</b>	<b>1 959 834 907</b>	<b>7 545 949</b>	<b>1 967 380 857</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+95 076 579	+289 656	+95 366 234	+95 076 579	+289 656	+95 366 234

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 924 173 704	6 615 631	1 930 789 335	1 924 173 704	6 615 631	1 930 789 335
Amendements	+5 000 000	0	+5 000 000	+5 000 000	0	+5 000 000
<b>LFI</b>	<b>1 929 173 704</b>	<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>	<b>1 929 173 704</b>	<b>6 615 631</b>	<b>1 935 789 335</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 17 mars 2022 (NOR CCPB2208448A), le programme 742 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2022 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale. Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 82,7 M€ dont 81,5 M€ pour le titre 2.

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a ouvert 44,2 M€ de crédits supplémentaires en T2 du programme 742 pour couvrir la revalorisation anticipée des pensions de +4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022.



**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

Programme n° 742 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>7 835 605</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>7 835 605</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>7 545 949</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>7 545 949</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>289 656</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>7 545 949</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>7 545 949</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>7 545 949</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

---

Programme n° 742 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prestations vieillesse et invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 874 491 483		<b>1 874 491 483</b>	1 874 491 483		<b>1 874 491 483</b>
	1 905 043 114		<b>1 905 043 114</b>	1 905 043 114		<b>1 905 043 114</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 874 491 483	1 905 043 114	1 874 491 483	1 905 043 114
Prestations sociales et allocations diverses	1 874 491 483	1 905 043 114	1 874 491 483	1 905 043 114
<b>Total</b>	<b>1 874 491 483</b>	<b>1 905 043 114</b>	<b>1 874 491 483</b>	<b>1 905 043 114</b>

Les dépenses inscrites sous cette action s'imputent en totalité sur le titre 2.

Le nombre total de pensionnés s'établit à 93 585 au 31/12/2022 contre 95 372 au 31/12/2021, soit une baisse de 1,9 % (en comptant les 1 357 pensions payées sous avance au 31.12.2022, après 1 250 au 31.12.2021). Au total, le montant dévolu au règlement des pensions a augmenté de 2,3 % par rapport à 2021, pour s'établir à 1 905,0 M€.

La revalorisation anticipée de 4 % des pensions au 1<sup>er</sup> juillet 2022 explique essentiellement des montants moyens de pensions plus élevés en exécution qu'au moment de l'élaboration du PLF 2022 de +49 € mensuels sur les pensions de droit direct et +12 € mensuels sur celles de droit dérivé. De façon plus marginale, une faible partie de cet écart est également imputable à la hausse du taux de revalorisation des pensions d'invalidité au 1<sup>er</sup> avril, passant de 1,6 % dans les prévisions sous-jacentes au PLF 2022 à 1,8 %, ainsi qu'au versement de la « prime inflation ». Ils conduisent ainsi à un écart de 35,6 M€ (+29,6 M€ pour les prestations de droits directs et +6 M€ pour les droits dérivés) entre le montant total des prestations exécuté et celui prévu dans le PLF 2022 (1 869,5 M€), expliquant le besoin de crédits supplémentaires à hauteur de 5 M€ en LFI au titre de la « prime inflation » et de 44,2 M€ en LFR1 au titre de la revalorisation anticipée des pensions

## Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

## ACTION

## 03 – Autres dépenses spécifiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Autres dépenses spécifiques	1 541 590	16 953	1 541 590	1 541 590	16 953	1 541 590
	2 143 677		2 160 630	2 143 677		2 160 630

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 541 590	2 143 677	1 541 590	2 143 677
Cotisations et contributions sociales		2 143 677		2 143 677
Prestations sociales et allocations diverses	1 541 590		1 541 590	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		16 953		16 953
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		16 953		16 953
<b>Total</b>	<b>1 541 590</b>	<b>2 160 630</b>	<b>1 541 590</b>	<b>2 160 630</b>

On observe une légère sur exécution de 0,6 M€ des dépenses de l'action 3 « Autres dépenses spécifiques » qui s'explique essentiellement par une surestimation de 0,32 M€ en LFI des transferts entre organismes de sécurité sociale et par une dépense supplémentaire, non prévue en LFI, liée à la régularisation des acomptes 2021 des montant de compensation généralisé vieillesse à hauteur de +1,6 M€. Le reste de l'écart s'explique par une erreur d'imputation sur cette action, lors de l'élaboration du PLF 2022, des prévisions de frais financiers de 0,4 M€ liés au placement de la trésorerie du fonds, qui se retrouvent dans l'action 4 (cette erreur a été corrigée dans les prévisions de la LFI 2023) ainsi que la prise en compte par erreur, au moment de la LFI, de charges techniques du régime à hauteur de 0,14 M€ (il s'agit de charges et non de dépenses).

Les dépenses de fonctionnement de cette action regroupent en 2022 les frais d'acte et contentieux ainsi que la régularisation de versement de compensation généralisée vieillesse.

## ACTION

## 04 – Gestion du régime

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Gestion du régime		6 108 323	6 108 323		6 108 323	6 108 323
		7 016 445	7 016 445		7 016 445	7 016 445

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 108 323	7 016 445	6 108 323	7 016 445
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 108 323	7 016 445	6 108 323	7 016 445
<b>Total</b>	<b>6 108 323</b>	<b>7 016 445</b>	<b>6 108 323</b>	<b>7 016 445</b>

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent notamment aux dépenses dévolues à la gestion administrative du FSPCEIE et engagées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces dépenses sont pour partie corrélées aux volumétries à traiter mais recouvrent également des dépenses d'investissements notamment informatiques. Les frais de gestion du régime en 2022 s'élèvent à 6,3 M€ (contre 6,5 M€ prévus en LFI).

Pour 2022, cette action comprend également des dépenses liées aux frais financiers des placements de la trésorerie du FSPCEIE (imputés sur l'action 3 en LFI et rétablis sur l'action 4 en exécution) qui se sont élevés cette année à 0,7 M€.

## ACTION

## 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	53 140 631	507 308	<b>53 647 939</b>	53 140 631	507 308	<b>53 647 939</b>
	52 648 117	512 551	<b>53 160 668</b>	52 648 117	512 551	<b>53 160 668</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	53 140 631	52 648 117	53 140 631	52 648 117
Prestations sociales et allocations diverses	53 140 631	52 648 117	53 140 631	52 648 117
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	507 308	512 551	507 308	512 551
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	507 308	512 551	507 308	512 551
<b>Total</b>	<b>53 647 939</b>	<b>53 160 668</b>	<b>53 647 939</b>	<b>53 160 668</b>

**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

Programme n° 742 | Justification au premier euro

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent en titre 2 aux dépenses des rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires. Sur un total de 53,2 M€ de dépenses, 99 % correspondent à des versements de rentes et le reste à des frais de fonctionnement. Au 31 décembre 2022, le nombre total de bénéficiaires de rentes s'est élevé à 6 981.

En 2022, l'exécution des prestations du RATOCEM a représenté 52,7 M€, en légère sous-exécution par rapport aux prévisions de la LFI.

Les dépenses de titre 3 visent les coûts de gestion du fonds RATOCEM par la Caisse des dépôts et consignations.